

Objet : Attestations de réussite aux formations aux fonctions de directeur.

Réseaux : Communauté française.

Niveaux et services : Tous niveaux

Période : 2010 et années suivantes

- Aux Chefs des établissements d'enseignement de plein exercice et de promotion sociale organisé par la Communauté française ;
- Aux directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air ;
- Au directeur du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française ;
- Au directeur du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française.
- Aux directeurs des internats autonomes de l'enseignement organisé par la Communauté française

<u>Circulaire</u>	Informative		
<u>Emetteur</u>	Administration	A.G.P.E.	
<u>Destinataire</u>	Tous niveaux	Réseau organisé par la Communauté française	
<u>Contact</u>			
<u>Document à renvoyer</u>	Attestation(s) de réussite		
<u>Date limite d'envoi</u>			
<u>Objet</u>	Formations directeurs – Attestations de réussite.		

Renvoi (s) :

Nombre de pages : 1

- annexe : Aucune

Mots clés : Formations - Directeur

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'un appel aux candidats à la fonction de directeur qui sera prochainement lancé par Madame la Ministre en application de l'article 35 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs, j'invite les membres du personnel concernés à me faire parvenir copie des attestations qu'ils ont obtenues dans le cadre des formations à la fonction de directeur.

Sont visées toutes les attestations obtenues dans le cadre des formations propres au réseau de la Communauté française ainsi que celles qui ont été délivrées au cours des formations communes à l'ensemble des réseaux d'enseignement organisées par l'I.F.C. Ces attestations devront être transmises à l'adresse suivante :

**Direction générale des Personnels de l'enseignement de la Communauté française,
bureau 3E347, 44 Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles**

Sont également visées les attestations qui seront obtenues à l'avenir dans le cadre des formations susmentionnées et ce, afin de permettre à mes services de tenir à jour leur base de données et de garantir le bon traitement des candidatures.

Tout renseignement complémentaire au sujet de cette circulaire peut être obtenu auprès de M. Lijnen (02/413.31.84, nicolas.lijnen@cfwb.be).

Je vous saurais gré de bien vouloir porter cette circulaire à la connaissance de l'ensemble des membres de votre personnel, en ce compris, les membres du personnel momentanément éloignés du service.

D'avance, je vous remercie pour votre collaboration.

Le Directeur général,

Bernard GORET